

# Avis Technique 2/08-1310\*01 Add

Additif à l'Avis Technique 2/08-1310

Avant d'utiliser ce système, il est indispensable de prendre connaissance de l'Avis Technique 2/08-1310 en tenant compte de l'additif indiqué dans ce document

*Clins fibres-ciment*

*Bardage rapporté  
Built-up cladding  
Vorgehängte hinterlüftete  
Fassadenbekleidung*

*Ne peuvent se prévaloir du présent  
Avis Technique que les productions  
certifiées, marque CSTBat, dont la  
liste à jour est consultable sur  
Internet à l'adresse :*

**www.cstb.fr**

*rubrique :*

Produits de la Construction  
Certification

## Duracolor

**Titulaire :** Société SCB  
90, avenue Denis Papin  
FR-45800 Saint Jean de Braye  
Tél. : 02 38 60 66 25  
Fax : 02 38 60 66 24  
Internet : [www.scb-exteriorsdesign.com](http://www.scb-exteriorsdesign.com)  
e-mail : [contact@scb-exteriorsdesign.com](mailto:contact@scb-exteriorsdesign.com)

**Usine :** Société Mexalit SA  
MEXALIT Industrial SA de CV  
Usine Santa Clara  
Avenida Hidalgo 180  
MX-55540 Santa Clara Mexico

Société SCB  
90, avenue Denis Papin  
FR-45800 Saint Jean de Braye  
  
Société Maxitile Industries  
Segundo Anillo Periférico n°6625  
Ejido el Progreso - Taumalipas  
MX-88123 Nuevo Laredo

**Distributeur :** Société SCB  
90, avenue Denis Papin  
FR-45800 Saint Jean de Braye

Commission chargée de formuler des Avis Techniques  
(arrêté du 2 décembre 1969)

**Groupe Spécialisé n° 2**

Constructions, cloisons et façades légères

Vu pour enregistrement le 28 avril 2009

**CSTB**  
le futur en construction

Secrétariat de la commission des Avis Techniques  
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2  
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

Le Groupe Spécialisé N° 2 "Constructions, façades et cloisons légères" de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné le 17 février 2009, le procédé de bardage rapporté DURACOLOR, présenté par la Société SCB. Il a formulé le présent Avis lequel constitue additif à l'Avis Technique 2/08-1310. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France européenne. L'Avis Technique formulé n'est valable que si la certification visée dans le Dossier Technique, basée sur un suivi annuel et un contrôle extérieur, est effective.

## 1. Définition succincte

### 1.1 Description succincte

Cet additif concerne l'ajout d'une nouvelle usine pour la fabrication des clins en fibres-ciment DURACOLOR : Société Maxitile Industries à Nuevo Laredo au Mexique.

### Conclusions

#### Appréciation globale

Pour les fabrications des clins DURACOLOR bénéficiant d'un Certificat CSTBat délivré par le CSTB, l'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté est appréciée favorablement

#### Validité

Jusqu'au 31 juillet 2012.

## 2. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

L'additif concerne l'ajout d'une nouvelle usine au Mexique.

*Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 2*  
M. COSSAVELLA

*Pour le Groupe Spécialisé n°2*  
*Le Président*  
M. KRIMM

Document non valide